

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procuration : Madame GRONCHI Karine à Monsieur PLAUCHE Régis, Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick,

Convocation et affichage : 14/03/2023

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Objet : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL.

Le Compte de Gestion 2022 a été approuvé précédemment.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 du budget principal dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion 2022 dressé par Madame le Comptable du Trésor, soit :

- Section de Fonctionnement :		
• Résultat exercice excédent :		32 095.84 €
• Intégration résultat par opération		
d'ordre non budgétaire du Budget lotissement	118 103.29 €	
Total excédent de :		150 199.13 €
- Section d'Investissement :		
• Résultat exercice excédent :		15 913.66 €
• Intégration résultat par opération		
d'ordre non budgétaire du Budget lotissement	39 170.00 €	
Total excédent de :		55 083.66 €

Le résultat global 2022 est de : excédent de : 205 282.79 €.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Patrick SCOTTI, 1^{er} Adjoint assure la Présidence et invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil, par 9 voix POUR,

- Approuve le Compte Administratif 2022 du budget principal, conforme aux écritures du Compte de Gestion 2022, selon les éléments ci-dessus.

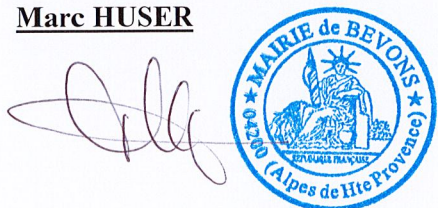
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 23 mars 2023,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick